

Procès-verbal de la session SPÉCIALE tenue le 13 MAI 2020 à 19 h.

Le conseil municipal de Kingsey Falls siège en séance spéciale ce 13 mai 2020 par conférence téléphonique.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Micheline PINARD-LAMPRON; | mairesse; |
| Christian CÔTÉ, | conseiller; |
| Alain DUCHARME, | conseiller; |
| Krystel HOULE-PLANTE, | conseillère; |
| Dominic LAQUERRE, | conseiller. |

Sont absents :

| | |
|--------------------|--------------|
| Raymond PAILLÉ, | conseiller; |
| Marie-Josée-PLEAU, | conseillère. |

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Micheline Pinard-Lampron, mairesse.

Assistent également à la séance, par conférence téléphonique :

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| Annie LEMIEUX, | directrice générale et greffière; |
| Nathalie PATENAUDE, | trésorière; |
| François LEMIRE, | CPA auditeur, CA. |

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2020,122 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h.

2020,123 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale.

2020,124 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DES AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2020
5. ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE 2019
6. LEVÉE DE LA SESSION

2020-94 RÉSOLUTION NO 2020-94 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2020,125 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2020.

2020-95 RÉSOLUTION NO 2020-95 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 mai 2020 tel que présenté.

2020,126 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Monsieur François Lemire, auditeur, explique les états financiers et fait son rapport.

2020-96 RÉSOLUTION NO 2020-96 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'auditeur a déposé son rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice financier 2019;
- 2 Il a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice financier 2019.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020,127 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 24.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

